

**VENTE AU GROUPE INVEST IMMO**  
**PARCELLE CADASTREE SECTION AX N° 289p**

Monsieur Claude WADOUX, expose au Conseil :

Le groupe Invest Immo, représenté par Monsieur LORNIER, porte un projet immobilier de 22 logements collectifs sur la parcelle cadastrée section AX n°1 sise Quai de la Batellerie.

Pour accompagner ledit projet, la Commune a été sollicitée pour la cession d'une partie de la parcelle de terrain non bâtie cadastrée section AX n°289, d'une superficie d'environ 233 m<sup>2</sup>, lui appartenant.

Conformément à l'Article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service France Domaine a rendu son avis en date du 12 décembre 2023.

Par courrier en date du 19 décembre 2023, Monsieur LORNIER, représentant Invest Immo, a fait part de son accord pour l'achat de ladite emprise moyennant le prix de **21 275 euros**.

Il est donc proposé au Conseil de céder, à Invest Immo, une partie de la parcelle de terrain non bâtie cadastrée section AX n° 289 moyennant ce prix.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

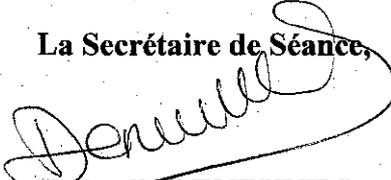
La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal :

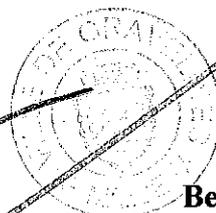
- Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve la vente au groupe Invest Immo, ou à toute société qui s'y substituerait dans laquelle il serait majoritairement associé, une partie de la parcelle de terrain non bâtie cadastrée section AX n°289, d'une superficie d'environ 233 m<sup>2</sup>, sise Quai de la Batellerie appartenant à la Ville de Gravelines, moyennant le prix de **21 275 euros** ;
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièces utiles et l'acte de vente à intervenir ;
- La recette sera imputée à l'Article 775 - Fonction 5 – Sous-Fonction 518 du budget ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

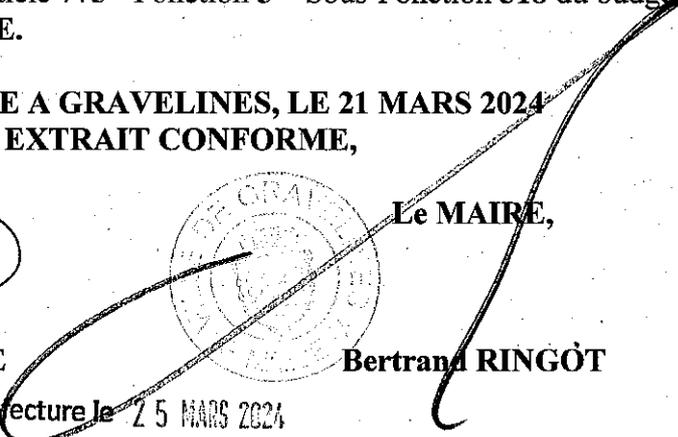
**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 21 MARS 2024**  
**POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,

  
**Christelle DENEUVILLE**

Le MAIRE,



  
**Bertrand RINGOT**

Reçu en Sous-Préfecture le **25 MARS 2024**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **25 MARS 2024**  
3.2 Aliénations

Conseil Municipal convoqué le : 15 Mars 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**SEANCE DU JEUDI 21 MARS 2024 – 18 h 00**

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire  
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

**Etaient présents :**

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

**Absents Excusés :**

Madame Laurie VERSTRAET, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Monsieur WILMOT,  
Madame Annabelle SALA, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame KERCKHOF-LEFRANC,  
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,  
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,  
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

**Démissionnaires :**

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.  
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.